

XII
BUDGET
DU
CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1923

XII
BEGROOTING
VAN HET
KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1923

9

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1923 est fixé à la somme de cinquante millions neuf cent nonante-quatre mille quatre cents francs (fr. 50,994,400), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 10 octobre 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

ALBERT DEVÈZE.

G. THEUNIS.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1923 is vastgesteld op de som van vijftig miljoen negen honderd vier en negentig duizend vier honderd frank (fr. 50,994,400), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 10ⁿ October 1922.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE PREMIER.	
1	Traitements et autres allocations ou prestations fr. Le corps reste débiteur ou créateur vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	50,929,400 »
	CHAPITRE II.	
2	Pensions et secours.	65,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

ALBERT DEVÈZE,

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE HOOFDSTUK.	
50,929,400 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de hem toegestane sommen die het te veel of te kort heeft ontvangen; het saldo ervan wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.	1
	HOOFDSTUK II.	
65,000 »	Pensioenen en hulpelden	2
50,994,400 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 10 October 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

ALBERT DEVÈZE,

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

(6)

XII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1923

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a	{	1 ^o Officiers de tous grades (1). fr. 1,985,600 »
		2 ^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1) 42,564,900 »
		44,350,500 »
<i>Fourrages :</i>		
b.	{	1 ^o 819,790 rations (chevaux de troupe) à fr. 4.45 fr. 3,648,065 50
		2 ^o 19,710 rations (chevaux de trait) à fr. 4 75 93,622 50
		5 ^o 53,653 rations (chevaux d'officiers) à fr. 4.45. 258,764 73
		3,980,452 73
		Soit. fr. 3,980,450 »
<i>Armement.</i>		
c.		Armement et munitions fr. 78,000 »
<i>Couchage des hommes.</i>		
d.		1,095,000 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes . . fr. 164,250 »
<i>Casernement.</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier fr. 425,900 »
<i>Remonte.</i>		
f.	{	130 chevaux au prix moyen de 5,000 francs (y compris les frais des commissions de remonte) fr. 590,000 »
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc. 1,000 »
		591,000 »
<i>Divers.</i>		
g		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . fr. 1,559,300 ⁽²⁾ »
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
				(¹) Voir à l'annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc.
				(¹) Art. 1 ^{er} , litt. g. — Voir note-annexe.
50,929,400 »	50,957,085 »	»	27,685 »	Art. 1 ^{er} . — Le crédit est mis en rapport avec les besoins prévus pour 1923.
50,929,400 »	50,957,085 »	»	27,685 »	
DIMINUTION. . . fr.		27,685 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<p>CHAPITRE II.</p> <p><i>Pensions et secours.</i></p> <p>• Pensions et secours :</p> <p>Pensions provisoires; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre Secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés . . . fr.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr</p>

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1923.	CREDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	ART. 2. — Crédit mis en rapport avec les dépenses réelles.
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		15,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des chapitres	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Traitements, indemnités et autres allocations.
II	Pensions et secours
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,929,400 »	50,957,085 »	»	27,685 »	
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	
50,994,400 »	51,007,085 »	15,000 »	27,685 »	
DIMINUTION. . fr.		12,685 »		

(14)

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1923

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmerie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.	
1	»	2	Lieutenant général	2,200 »	26,400 »	
1	»	1	Général major	1,650 »	19,800 »	
3	»	3	Colonels	1,350 »	48,600 »	
5	»	5	Lieutenants-colonels	1,400 »	66,000 »	
6	»	6	Majors	1,000 »	72,000 »	
			7 à	670 »	56,280 »	
			5 à	710 »	25,560 »	
50	»	50	Capitaines	750 »	135,000 »	
			8 à	790 »	75,840 »	
			6 à	830 »	39,760 »	
			6 à	870 »	62,640 »	
			5 à	910 »	54,600 »	
75	»	75	Lieutenants et sous-lieutenants	10 à	510 »	61,200 »
			25 à	550 »	165,000 »	
			25 à	590 »	177,000 »	
			10 à	630 »	75,600 »	
			5 à	670 »	40,200 »	
1	»	1	Officier supérieur hors cadre	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Colonel médecin	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Capitaine en premier médecin	910 »	10,920 »	
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire	1,400 »	13,200 »	
»	1	1	Lieutenant vétérinaire	590 »	7,080 »	
»	1	»	Capitaine quartier-maître	910 »	10,920 »	
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement	910 »	10,920 »	
142	6	147	A déduire :		1,306,920 »	
			1/2 % pour médicaments (approximativement)		6,520 »	
148				RESTE fr.	1,300,400 »	
			A ajouter :			
			Indemnités aux officiers montés		87,600 »	
			Indemnités d'amortissement		43,800 »	
			Indemnités de logement aux officiers mariés		277,200 »	
			Indemnités de logement aux officiers célibataires		18,000 »	
			Indemnité familiale		26,000 »	
			Indemnités de tenue et d'équipement		133,200 »	
			Indemnités de cabinet de consultation		2,400 »	
			Indemnités de marche		60,000 »	
			Indemnité de séparation		15,000 »	
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants		7,000 »	
			Indemnités aux officiers invalides admis à la pension		15,000 »	
			TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 1 ^o). fr.		1,985,600 »	

GENDARMERIE.**TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.
400		Adjudants de 1 ^{re} classe	465 »	558,000 »
445		Id. de 2 ^e classe	445 »	614,100 »
289		Premiers maréchaux des logis chefs	430 »	1,491,240 »
570		Maréchaux des logis chefs	420 »	2,872,800 »
408		Premiers maréchaux des logis	400 »	1,958,400 »
1,825		Maréchaux des logis de 1 ^{re} classe	380 »	8,322,000 »
1,800		Id. de 2 ^e classe	365 »	7,884,000 »
500		Brigadiers	350 »	2,100,000 »
500		Gendarmes.	300 »	1,800,000 »
52		Maréchaux-ferrants	350	218,400 »
6,159	2,246 (de selle). 54 (de trait léger).	A ajouter : Suppléments de traitement pour ancienneté de service		27,818,940 » 3,350,000 »
		TOTAL. fr.		31,168,940 »
		A déduire : $1\frac{1}{2}$ % pour médicaments (traitements des gendarmes exceptés), soit sur 29,568,040 francs, approximativement		146,840 »
		RESTE fr.		31,022,100 »
		A ajouter : Indemnités aux cavaliers		409,700 »
		TOTAL. fr		31,431,800 »
		A ajouter :		
		Indemnité familiale		650,000 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		400,000 »
		Indemnités aux militaires invalides admis à la pension		150,000 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne.		350,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne.		170,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne		5,000 »
		Indemnités pour chevrons de front		1,600,000 »
		Haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)		8,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit		800,000 »
		Suppléments provisoires d'allocations		2,400,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis		600,000 »
		Indemnités provisoires de tenue et d'équipement		3,695,400 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement d'une lampe électrique de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes.		25,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître		500 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers		70,000 »
		TOTAL (art. 1^{er}, litt. a, 2^e). fr.		42,364,900 »

NOTE-ANNEXE

ART. 1^{er}, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.

Service de l'administration :

Indemnités fixes de bureau des officiers fr.	»	58,000
Achat et entretien des registres destinés aux facteurs	50	
Imprimés divers destinés aux brigades	20,000	
Feuillets contrôles	250	
Feuillets matricules	300	
Registres matricules	200	
Cartons servant au classement des pièces à l'appui de la matricule	200	
Déclarations de lecture des lois militaires.	50	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'indemnité fixe	6,000	
Frais de chauffage et d'éclairage des bureaux.	220,000	
Frais d'acquisition, à titre de première installation, des imprimés, registres, etc., pour les unités, districts et brigades nouvellement installés.	6,000	
Frais de reliure du Journal militaire officiel	500	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens	1,000	
Frais résultant des envois de fonds.	3,000	
Achat et entretien des sacoches des facteurs	100	
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire	2,000	
Frais d'envoi de correspondances adressées à des militaires résidant à l'étranger.	2,800	
Achat et entretien des portefeuilles des brigades.	2,000	
Coût des photographies à coller sur les feuillets matricules	300	
Coût des cartes d'identité militaire des gendarmes	250	
Communications téléphoniques à longues distances.	3,000	
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions	27,000	
	295,000	
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation	»	58,000
		411,000

Service des écuries :

Frais résultant de la ferrure.	70,000	
Achat de fers, clous, etc.	79,500	
Clous Delperrier	500	
	150,000	
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie	27,000	
Éclairage des écuries	8,000	
Graisse pour pieds des chevaux.	3,000	
Entretien des objets de manège.	2,000	
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues	6,000	
	46,000	
Entretien des bâches pour chevaux.	2,000	
Entretien des chariots fourragères	3,500	
Entretien des bâches pour chariots fourragères	1,000	
Coût et entretien des sacs à avoine.	2,500	
	9,000	
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et enfouissement des cadavres	»	25,000
		230,000

Service de l'instruction :

Frais résultant des cours particuliers, cours du soir, etc.	1,500	
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salle d'armes, cours de gymnastique et natation.	15,000	
		16,500

Dépenses diverses :

Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille		335,000
Frais d'inhumation des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux.		2,800
Indemnités de déplacement et de séjour aux officiers		50,000
Indemnités de déménagement aux officiers, sous-officiers et gendarmes.	154,000	
Remboursement des frais supplémentaires de transport du mobilier des officiers, sous-officiers et gendarmes qui font mutation d'office.	7,500	
Frais de missions et de voyages des sous-officiers et gendarmes	1,500	
Frais de séjour et de déplacement des officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie.	1,000	
		164,000
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des chemins de fer de l'État et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux		250,000
Menus objets destinés aux brigades et postes nouvellement installés.		5,000
Traitements des officiers en non-activité		10,000
Crédits pour faire face aux dépenses imprévues		65,000
		881,800
TOTAL du littéra g de l'article 1 ^{er} fr.		1,539,300

(90)